

# Sur-urbanisation : “ Halte à la schizophrénie de l'État ”

par **Michèle TABAROT**

Député-Maire du Cannet & Présidente de l'ANDL

Les inondations survenues dans l'ouest des Alpes-Maritimes ont mis en lumière de façon dramatique les dangers de la sur-urbanisation dans certaines agglomérations.

Une belle unanimité de la classe politique a d'ailleurs suivi pour dénoncer le « bétonnage » à outrance de parties du territoire qui serait responsable des conséquences mortelles de certains événements climatiques.

Mais cela ne doit pas cacher la réalité de la politique menée.

On ne peut pas tenir plus longtemps cette posture schizophrène, symbolisée par les déclarations de M<sup>ME</sup> DUFLOT au lendemain des inondations.

---

**“ L'ancienne Ministre du logement qui s'émeut de la sur-urbanisation aujourd'hui, est à l'origine de dispositifs législatifs visant à forcer la main des Maires pour construire encore plus ”**

---

Y compris dans des zones déjà trop urbanisées, en les privant même parfois du

droit de délivrer eux-mêmes les permis de construire.

Ce « bétonnage », convient-il de le rappeler, est pour l'essentiel l'héritage des années 1970/80, et notamment d'une époque où les

permis de construire étaient délivrés par les Préfets, et non par les Maires.

On ne peut pas, d'un côté, déplorer, à juste titre, la sur-urbanisation de certains secteurs et, de l'autre, contraindre les

agglomérations, y compris celles qui ont hérité d'une urbanisation qui n'a pas su prendre en compte les nécessaires équilibres naturels, à construire encore plus avec des dispositifs contraignants.

Les lois SRU, relative à la mobilisation du foncier public et Alur s'appliquent aujourd'hui aveuglément et sans prendre en compte l'héritage urbain de certaines communes.

S'il est louable de vouloir construire plus de logements sociaux, il peut se révéler criminel d'imposer de nouvelles constructions dans des zones qui ont été urbanisées à outrance au cours des décennies précédentes.

■ OCTOBRE 2015